

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BUECH DEVOLUY

Séance du : 16 mars 2016

Convocation du : 8 mars 2016

Objet : FINANCES

Mise en place de moyens de paiement.

L'an deux mille seize, le seize mars à 18 heures, le Conseil de la Communauté de Communes, s'est réuni à La Roche des Arnauds, sous la présidence de Jean-Marie Bernard, Président.

Secrétaire de séance : Madame Revoux Josette

Etaient présents : M. Lonni, M. Barthelemy, JM Bernard, B. Lapeyre, M. Ricou-Charles, G. Jullien, G. Lesbros, M. Mesclé, R. Frey, P. Schiazza, JM Gueyraud, F. Gascard, M. Chautant, F. Galmiche, T. Gau, J. Revoux, JF Contoz, R. Moreau, J. Bourbousse, N. Ferrere, C. Aubert, M. Ventre, B. Saudemont, JP Artigues, C. Marseille, M. Gaignaire, F. Gatounes

Excusés : M. Thomas Michel

Pouvoirs : M. A. Laurens excusé, a donné pouvoir à Mme B. Lapeyre
Mme F. Darini excusée, a donné pouvoir à Mme B. Saudemont
Mme J. Marcellin excusée, a donné pouvoir à M. R. Moreau

Le Président, Jean-Marie Bernard rappelle aux délégués que la redevance ordures ménagères suppose la mise en place de moyens de paiement afin de faciliter le règlement de la REOM par les usagers : soit par carte bancaire, chèque, ... et par TIPI.

Le TIPI (Titres Payables par Internet) est un moyen de paiement accessible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, facile d'utilisation et qui assure la sécurité des transactions sur internet.

Il conviendra de signer une convention et un formulaire d'adhésion avec le comptable des finances publiques et de souscrire au nom de la collectivité un contrat permettant l'encaissement par carte bancaire sur internet.

Après avoir apporté les explications attendues, le Président soumet au vote la mise en place de ces moyens de paiement.

Le conseil communautaire après avoir entendu, approuve à la majorité la mise en place des moyens de paiement proposés et charge le Président des formalités correspondantes.

votants : 30 dont 3 pouvoirs	pour : 22	abstention : 0	contre : 8
------------------------------	-----------	----------------	------------

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-240500199-20160316-De23a_2016-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/03/2016

Publication : 22/03/2016

Pour le Président
par délégation

Ainsi fait et délibéré à La Roche des Arnauds, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Président,

Jean-Marie Bernard

